

# LA SPÉCIFICITÉ DE L'EMPLOI DES CONNECTEURS LOGIQUES DANS LES TEXTES JURIDIQUES FRANÇAIS ET LITUANIENS : ASPECTS DE LA TRADUCTION

LIUCIJA ČERNIUVIENĖ  
ANTANAS DAMBRAUSKAS

## Résumé

Les objectifs du présent article est l'analyse de la problématique de la traduction juridique et la spécificité de l'emploi des connecteurs logiques dans les textes juridiques français et lituaniens. Après avoir défini le terme du connecteur logique d'après les études de plusieurs scientifiques les auteurs du présent article ont effectué une analyse quantitative et une analyse qualitative des connecteurs logiques ayant pris pour leur corpus d'analyse les arrêts de la Cour de justice de l'Union européenne et de la Cour constitutionnelle de la République de Lituanie ainsi que les traductions vers le lituanien des arrêts de la Cour de justice.

Les tendances suivantes ont été remarquées : on emploie un assez grand nombre de connecteurs logiques dans les textes juridiques des deux langues. La variété des connecteurs logiques est bien plus remarquable en français qu'en lituanien. Par contre, dans les textes traduits du français vers le lituanien les traducteurs ont tendance à employer des connecteurs logiques plus variés qu'on en trouve dans les textes originaux. Ce qui mène à conclure que les traducteurs lituaniens devraient respecter plus les normes et les tendances de la langue juridique lituanienne.